



Grammaire française

Ceux qui veulent combatre l'usage par la grammaire se moquent. Montaigne, Essais, III, 5.

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : www.deboeck.com

Couverture: LAGALERIEgraphic

Mise en page: DBiT s.a.

© De Boeck & Larcier s.a., 2008 Éditions De Boeck Université rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles 14e édition

Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Italie

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale, Paris : septembre 2007 Bibliothèque royale de Belgique : 2007/0035/015

ISBN 978-2-8011-1404-9

TABLE DES MATIÈRES

6801

LEG

Tho

| Avantanronos de la 14e co | Section 2-1-13 augment of the contract of the |
|--|--|
| | Section 5. Les deuvés de l'adjectific |
| Avant-propos de la 12e édition (1986) Avertissement de la 13e édition (1993) | Préliminaires |
| Avertissement de la 13e édition (1986) Abréviations et symboles. | I. Le langage et son étude |
| Abréviations et symboles | II. Histoire du français |
| | |
| CALL STEEL S | IIÈRE PARTIE |
| Chapitre I. Les sons | gnes graphiques, les mots |
| Chapitre 1. Les sons | Chapitre III. Les mots |
| better 1. Centerantes. | Section 1. Définitions et classifications |
| ad Italicals | 140 |
| I. Des voyenes. | Art. 1. Généralités |
| II. Les consonnes. | Art 2 To Complain to life horizon la la contrata de la contrata |
| Section 5.1 Honetique syntactique | A-+ 2 T . I have seen a statement the dimension at the comme |
| Section 4. Notions de phonétique historique | Art 4 Los Commenting C . IMD-MOTO B.J. VI stricker |
| 1. Les voyelles | I. Les dérivés |
| II. Les consonnes. | A. Dérivation suffixale |
| Chapitre II. Les signes graphiques | B. Dérivation préfixale |
| Section 1. L'écriture | C. Autres types de dérivation |
| Section 2. L'orthographe | 190 |
| Section 3. Les signes auxiliaires | A. Eléments français |
| Section 4 L'abréviation et la L. L. L. Sociavia et l'aonase | B. Eléments étrangers |
| Section 5. La ponctuation | III. Autres procédés |
| in a policidation | Section 3. Le sens des mots |
| XUBIO 2. Émdes particulières | TEME PARTIE dinerroganis merceganis |
| West and All La conformation as all posterior all Marines and the second | Tanheses |
| Chapitre I. Généralités | A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR |
| Section 1. Définition et classifications | 443 |
| Section 2. L'ellipse et la suppléance | 440 |
| Section 3. Phénomènes divers | 454 distributed subordonnes aux mots invariables |
| Chapitre II. Les éléments fondamentaux de la phrase verbale | Chapitre VI. Autres éléments dans la phrase |
| Section 1. Le sujet | Section 1. Mots ayant une fonction dans la phrase 461 |
| Section 2. Le prédicat | Section 2. Mots sans fonction dans la phrase |
| | Chapitre VII. Particularités des divers types de phrases |
| The first of the f | Section 1. La phrase énonciative 475 |
| The state of the s | Section 2. La phrase interrogative 482 |
| | Section 3. La phrase exclamative 504 |
| Section 1. Les éléments subordonnés au verbe | Section 4. La phrase injonctive |
| 321 | Section 5. La phrase averbale 514 |
| 390 | Section 6. La phrase complexe 510 |
| III. Le complément d'agent du verbe passif 400 | Chapitre VIII. Le discours rapporté 51 |
| Section 2. Les éléments subordonnés au nom 403 | Chapitre IX. L'accord |
| 1. Lépithète | Section 1. Le donneur est unique 53 |
| II. L'apposition | Section 2. Les donneurs sont multiples |
| III. Le complément « déterminatif » | Chapitre X. La mise en relief |
| | |

TROISIÈME PARTIE Les parties du discours

| | Les Pa | | |
|--|----------|--|--|
| Chapitre I. Le nom | | I. Observations sur le radical | |
| Section 1. Généralités | 581 | II. Les finales | |
| Section 2. Le genre | 585 | III. Bes verbes auxiliaires | |
| I. Les noms inanimés | 588 | IV. Les verbes reguliers | |
| II. Les noms animés | 617 | V. Les verbes irreguliers | |
| III. Marques du féminin des noms animés | 641 | VI. Les verbes defectifs | |
| Section 3. Le nombre | 659 | Section 3. Emploi des modes et des temps | |
| I. Généralités | 659 | 1. L'indicatir | |
| II. Les marques du pluriel | 674 | II. L'imperatir | |
| Chapitre II. L'adjectif | | III. Le subjoileur | |
| Section 1. Les marques du féminin | 701 | IV. Liminitii | |
| Section 2. Les marques du pluriel | 711 | A. Linning comme predicat | |
| Section 3. Les adjectifs invariables | 715 | B. L'infinitif dans les fonctions du nom. | |
| Section 4. Accord de l'adjectif | 730 | C. Les temps de l'infinitir. | |
| Section 5. Les degrés de l'adjectif | 731 | V. Le participe et le gérondif | |
| Chapitre III. Le déterminant | | Section 4. Accord du verbe | |
| Section 1. Généralités | 737 | 5 I. Sujet unique | |
| Section 2. L'article | 742 | II. Sujets coordonnés | |
| I. L'article défini | 742 | Section 5. Accord du participe passé | |
| II. L'article indéfini et l'article partitif | 745 | I. Participe sans auxiliaire ou avec être | |
| III. Absence de l'article | 751 | II. Participe employé avec avoir | |
| Section 3. Le déterminant numéral | 763 | III. Verbes pronominaux | |
| Section 4. Le déterminant possessif | 782 | Chapitre VI. L'adverbe | |
| Section 5. Le déterminant démonstratif | 794 | Section 1. Généralités | |
| Section 6. Le déterminant relatif | 800 | Section 2. Les adverbes de manière | |
| Section 7. Le déterminant interrogatif et exclamatif | 801 | Section 3. Les adverbes de degré | |
| Section 8. Le déterminant indéfini | 803 | | |
| | A | I. Le degré relatif | |
| Section 1. Généralités | 831 | II. Le degré absolu | |
| Section 2. Les pronoms personnels | 835 | III. Degrés des noms | |
| I. Généralités | 835 | Section 4. Les adverbes de temps et d'aspect | |
| | 840 | Section 5. Les adverbes de lieu | |
| II. Les formes | 844 | Section 6. Les adverbes de négation | |
| III. Emploi des formes disjointes | 859 | I. Négation liée au verbe | |
| IV. Emploi des formes conjointes | | II. Négation non liée à un verbe | |
| Section 3. Les pronoms numéraux | 887 | Section 7. Les adverbes de relation logique | |
| Section 4. Les pronoms possessifs | 890 | Chapitre VII. La préposition | |
| Section 5. Les pronoms démonstratifs | 892 | Section 1. Généralités | |
| Section 6. Les pronoms relatifs | 909 | | |
| Section 7. Les pronoms interrogatifs | 936 | Section 2. Études particulières | |
| Section 8. Les pronoms indéfinis | 943 | Chapitre VIII. La conjonction de subordination | |
| Charitan V. La vamba | | Chapitre IX. La conjonction de coordination | |
| | 979 | Chapitre X. L'introducteur | |
| Section 1. Généralités | 1017 | Chapitra XI I a mot phrasa | |
| Section 2. Les formes du verbe | 1017 | Chapitre XI. Le mot-phrase | |
| The e-party of the state of the | tion (I) | Documents in as | |
| To VI. Autres Pleners abenda planets are a series and IV of | UATR | LIÈME PARTIE | |
| the state of the s | La pl | irase complexe | |
| for 2 (slees some fonction that it many | 1190 | | |
| | MIST D | 259. 2 | |
| Chapitre I. Généralités | 1427 | II. Proposition de cause | |
| Chapitre II. La proposition relative | 1429 | III. Proposition de manière | |
| Chapitre III. La proposition conjonctive | | IV. Proposition de conséquence | |
| | 1445 | V. Proposition de but | |
| Section 1. La proposition conjonctive essentielle | 1 | | |
| Section 2. La proposition corrélative | 1470 | VI. Proposition de concession | |
| Section 3. La proposition adverbiale | 1475 | VII. Proposition de condition | |
| I. Proposition de temps | 1480 | Chapitre IV. L'interrogation et l'exclamation indirect | |
| Not to the service of the problem of the or | DOME. | | |
| egg book in the control of the book in 71 or | 1155 | A et aliene ete aufust domada au acea. | |
| Bibliographie | | | |
| | | A product of the second of the | |
| Index 1 | | | |
| Table des matières. V. 2010 | | | |
| | | | |

qui ne servent officielle et qui s varient de vilest à peu près e parler d'une e lorrain » / « le ırge facilement est un préjugé érer les dialectérations de la urs spontanés

§ 12. rançais ou du langue frantachent (sans olitique). On lomaine occi-§ 11, a. dialectes.

le français. tre confondus

nt ont publié 02-1910). En ir des cartes, de précision intéressantes tue un peu aire l'histoire

ions : Chamane, Île-dentre, Ouest, omté, Norrrespondent les (cf. § 11, e de la Wal-3).

La stylistique étudie les faits de langue du point de vue de leur mes, et anthroponymie, etter expressivité.

Le locuteur a souvent le choix, pour exprimer une idée, entre plu. sieurs mots ou procédés qui appartiennent à des registres ou à des niveaux différents (littéraire, courant, familier; populaire, etc.) ou qui expriment cette pensée avec des modalités variables (de façon neutre. péjorative, favorable, etc.).

La stylistique linguistique, qui a pour objet la langue commune, est à distinguer de la stylistique littéraire, qui s'occupe des choix faits

par les écrivains.

Par opposition à la dénotation, contenu objectif, neutre, du message, on appelle connotation ce que l'expression ajoute à ce contenu objectif: des mots comme Nègre et Noir (pour désigner un homme de race noire), gifle et soufflet (pour désigner un coup sur la joue), ont la même dénotation, mais différent par la connotation.

La pragmatique étudie les rapports entre l'usage fait de la langue et la situation (y compris le rôle de ceux qui participent à la communication).

En disant: C'est Jean qui a cassé le carreau, je présuppose qu'un carreau a été cassé et que mon interlocuteur le sait. En prononçant la phrase : Voudriezvous fermer la porte ? je n'attends pas de mon interlocuteur une réponse (quoique la phrase soit de forme interrogative), mais un acte.

- La langue peut aussi être étudiée
- · Par rapport à la société : c'est la sociolinguistique ;
 - Par rapport à la psychologie des individus : c'est la psycholinguistique; () () applicant to applicant
 - Par rapport à d'autres langues : cf. ci-dessus, § 4;
 - Dans ses variations géographiques : français régionaux et dialectes 13 ; c'est la géographie linguistique, fondée par J. Gilliéron. ali no milh te par opriso laye nive aco

HISTOIRE DU FRANÇAIS

Les familles de langues.

La grammaire comparée permet de grouper les langues en familles. Les langues de l'Europe (mis à part le basque, dont l'origine est discutée, et le turc) se répartissent en deux familles : la famille finnoougrienne (qui comprend en Europe le finnois — auquel se rattache l'estonien —, le hongrois, le lapon) et la famille indo-européenne, à laquelle appartient le français.

La famille indo-européenne réunit un grand nombre de langues d'Asie et d'Europe. A l'indo-européen d'Asie se rattache le tsigane. Dans l'indoeuropéen d'Europe, on distingue notamment le groupe hellénique (le grec), le groupe germanique 🔃 (l'anglais, l'allemand, le néerlandais, le suédois, etc.), le groupe balto-slave (le russe, le polonais, etc.) et le groupe italo-celtique.

Le groupe italo-celtique se subdivise en branche celtique et en branche italique. Dans la première se trouvent le gaulois, qui régnait en Gaule avant la conquête romaine, le breton, encore vivant dans l'ouest de la Bretagne, ainsi que des dialectes parlés dans les îles Britanniques (gaélique, gallois, irlandais). La langue la plus importante de la branche italique est le latin, d'où sont issues les langues romanes, notamment le français.

synonyme ge. Comp. La simani

sixed at sh

Les origines du français.

a) Le français est une langue romane, c'est-à-dire que, comme l'italien, l'espagnol, le portugais, le catalan, le roumain, l'occitan (ou provençal), le franco-provençal, le rhéto-roman, le sarde, il est issu de l'évolution du latin. Celui-ci, à l'origine langue de Rome, s'est répandu dans tout l'empire romain, — du moins dans sa partie occidentale, car, dans la plupart des provinces orientales, le latin n'a pas évincé le grec.

Cette diffusion s'est faite, non pas tellement par les écoles, mais par les relations de personnes, notamment avec les commerçants, les soldats, les fonctionnaires romains. Ce que ceux-ci ont répandu, ce n'était donc pas le latin littéraire, mais ce qu'on appelle le latin vulgaire , autrement dit la langue parlée, quotidienne, populaire ou familière.

Le latin vulgaire se distinguait du latin classique, d'une façon générale, par sa liberté et son expressivité.

Traits phonétiques principaux: chute de h, de m final; i et u brefs devenus respectivement é et o fermés; tendance à l'amuïssement des voyelles non accentuées. — En morphologie: disparition de certaines formes rares (comme le vocatif et comme la 4º et la 5º déclinaison) ou irrégulières (les verbes déponents; esse devenu *essere; etc.); simplification de la déclinaison (accusatif employé pour le datif et l'ablatif), préférence pour les formes analytiques (degrés des adjectifs: plus fortis au lieu de fortior; futur des verbes: cantare habeo au lieu de cantabo; etc.). — Tendances lexicales: cf. § 151.

b) Le latin vulgaire a pris, selon les régions, des formes différentes, qui se sont développées de plus en plus librement au fur et à mesure que diminuait la force centralisatrice de Rome.

Ces différences régionales sont dues notamment au substrat, c'est-à-dire aux langues indigènes que le latin a supplantées, mais qui ont laissé sur lui des traces durables. En Gaule, le substrat est constitué surtout par le gaulois, qui appartenait à la famille des langues celtiques (cf. § 6).

On attribue au substrat gaulois l'altération de certains sons du latin ([u] devenu [y]: murum > mur), quelques mots, surtout du vocabulaire des réalités quotidiennes (§ 152, a), le suffixe -et et la numération par vingt (quatre-vingts), ainsi que beaucoup de noms de lieux.

Dans les noms de lieux et dans le vocabulaire, on trouve aussi quelques restes de langues antérieures au gaulois ou pré-indo-européennes (auxquelles se rattache sans doute le basque).

Les invasions germaniques ont eu d'importantes conséquences linguistiques.

Elles ont détruit l'unité romaine. Elles ont fait disparaître le latin là où les Germains se sont établis en plus grand nombre (notamment dans la Belgique flamande, en Alsace, dans le Nord de la Suisse, en Grande-Bretagne). Dans d'autres régions, les Germains ont été assimilés, mais leur langue a subsisté assez longtemps pour servir de superstrat, c'est-à-dire pour influencer le latin qu'on parlait à ces endroits et, par conséquent, les langues romanes qui en sont issues.

En Gaule du Nord, les Francs ont constitué une classe dirigeante, et leur langue, le francique, a donné au français un assez grand nombre de mots (§ 152, b), des noms de lieux, beaucoup de noms de personnes ; il a Le latin vulgaire n'est pa ou littéraire, mais il l'a, Les langues romanes ment, du latin vulgaire l'époque tardive.

R2 7 REMARK À l'exception de dor dans la première part « le seigneur Dieu », tré et selon Wartburg du mot-phrase Dame sieurs siècles séparen deu et l'apparition (1 de Dame! Il est pri mot-phrase à la loci me invocation à la \ tion, Tredame! se 1 MOL. (voir aussi Hug des premiers témo Monsieur, est-ce qu décrépite [...] ? [dit l 5.) - Ce poumon, ces autres ingredier DAME, interrompez-i ne sçaurois dispute [dit le valet Sganare

souvent roman « la langue vulgaire rance du VIIIe au XIe s. et qui a préen français » (Trésor). Qu'est-ce que 1 IXe s. ? Il faut exclure du domaine a région occitane et y inclure des n'ont été rattachées qu'ensuite à la orraine) ou qui ne l'ont pas été (la vaudrait mieux parler de région

est une désignation plus satisfairmet d'éviter la confusion avec lois du mot roman en linguistique.

L'ancien français. 🔣

Vers l'an 800, le latin du Nord de la Gaule avait pris des caractères assez particuliers pour qu'il ne puisse plus se confondre avec le latin vétitable, que la réforme des études à l'époque de Charlemagne avait d'ailleurs res.

En 813, le concile de Tours prescrivit aux prédicateurs de faire leurs homélies « in rusticam romanam linguam », en langue romane populaire, et non plus en latin. Les Serments de Strasbourg (842) sont le plus ancien témoignage de cette nouvelle langue: Charles le Chauve et Louis le Germanique gnage de cette houvelle la confirmerent leur alliance par des serments, prononcés en « français » par Louis et par les soldats de Charles et en germanique par Charles et par les soldats de

Ce document est suivi de divers textes ; ils se multiplient à partir de 1100. D'importantes évolutions phonétiques se produisent encore en ancien français. Elles achèvent de séparer le français des autres langues romanes.

Du point de vue morphologique, l'ancien français se caractérisait notamment par une déclinaison à deux cas, le cas sujet (pour le sujet et l'attribut), continuant le nominatif latin, et le cas régime (pour tous les compléments), continuant l'accusatif latin. La plupart des noms masculins étaient déclinés comme suit :

Plur. Cas sujet li murs (lat. murus) li mur (lat. muri) Cas régime le mur (lat. murum) les murs (lat. muros)

Les noms féminins terminés par e avaient la même forme au cas sujet et au cas régime : 33 avol a l'innumité oup our som i re

contains in memorated sens and Sing noise. Plur, Cas sujet et régime la fille les filles

Quelques noms avaient des alternances dans le radical, à la suite de l'évolution phonétique : 11027103 à 110120100 183 10278 dis.

la famille des laulques celrigais (cf. § 6). Cas sujet li enfes li enfant and all - Electric de Broth e la Cas régime de l'enfant avec les enfanzavols [11] nicel

De même: l'on(s) (fr. mod. [l'] on), l'ome (fr. mod. homme); li cuens, le conte (fr. mod. comte) ; la suer (fr. mod. sœur), la serour ; etc.

De même, les verbes présentaient plus souvent qu'aujourd'hui des radicaux variables, à cause de l'évolution phonétique : voir § 789. Le système des possessifs (§ 615, H1), des démonstratifs (§ 695, b), etc. était différent de ce qu'il est aujourd'hui.

L'ancien français avait gardé dans sa syntaxe une liberté assez proche de celle de la langue parlée : il préférait la coordination (parataxe) à la subordination ; il ne craignait pas les anacoluthes, les pléonasmes, etc. Moroto - may see a letter

Le vocabulaire pouvait, lui aussi, s'enrichir sans entraves, par la dérivation notamment.

Les textes contenaient souvent des particularités de la région où ils étaient écrits (des picardismes, des wallonismes, etc.). Mais on n'a pas de texte écrit en dialecte 🔞 avant le XVIe siècle.

La graphie du XIIe siècle était assez proche de la prononciation. Elle ne s'est plus guère adaptée par la suite aux évolutions de la phonétique.

le français et les dialec-

Le rayonnement du français était déjà grand à cette époque : il était utilisé par des auteurs dont il n'était pas la langue maternelle (par ex., l'Italien Brunet Latin). Il s'est implanté en Grande-Bretagne, à la suite de l'expédition de Guillaume de Normandie (1066) et y a donné naissance à une littérature importante, dite anglo-normande. Quand il a disparu, il a laissé beaucoup de mots dans l'anglais, ordinairement sous la forme normande (car = char).

Le moyen français.

Selon l'opinion traditionnelle, il va du milieu du XIVe s. à la fin du XVIe. Certains choisissent des dates politiques : de 1328, avènement des Valois, à 1589, celui des Bourbons. D'autres linguistes excluent le XVIe siècle.

La disparition de la déclinaison, plus précisément la disparition du cas sujet, est le phénomène le plus caractéristique du moyen français. On met cela en rapport avec le fait que l'ordre des mots perd progressivement la liberté qu'il avait en ancien français : la place du sujet est de plus en plus devant le verbe.

Les radicaux variables de l'ancien français sont souvent réunifiés, dans les noms, dans les verbes, dans les possessifs, et aussi dans les ordinaux, qui sont refaits sur les cardinaux : troisième, quatrième, etc. au lieu de tiers, quart...

Autres phénomènes: le pronom personnel sujet devient obligatoire; l'article aussi; l'article partitif apparaît; le système moderne du démonstratif s'établit. Il y a aussi des changements phonétiques (l'orthographe restant telle quelle): amuïssement de [a], des voyelles en hiatus et des consonnes finales; réduction des groupes à un seul son (eau, an, etc.).

Un autre fait important de cette période est que le français sert à des usages réservés d'abord au latin :

Dans des écrits scientifiques (traductions d'Aristote au XIVes.), mais surtout comme langue administrative; la première charte datée en langue vulgaire remonte à 1194 m, mais le latin n'a reculé que lentement; en 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts prescrit que tous les actes de justice soient « prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langaige maternel françois et non autrement ». Les protestants introduisent le français dans le culte, mais l'Église catholique est restée fidèle au latin jusqu'au XXe siècle.

Cette introduction du français dans des domaines nouveaux exigeait un enrichissement du vocabulaire : de nombreux mots sont empruntés au latin. Mais on croyait aussi que l'on donnait plus de lustre au français en le rapprochant le plus possible du latin.

On emprunte des mots latins doublant des mots français (estimer pour esmer; incendie pour arsure); on refait l'orthographe en introduisant des lettres prises aux mots latins (adjoindre pour ajoindre; corps pour cors). Dans le même ordre d'idées, la langue littéraire subit l'influence de la période latine, et la parataxe est en recul. Plus généralement, le développement spontané de l'usage est contrecarré.

Pour le vocabulaire, notons aussi l'influence de l'italien et du grec, surtout au XVIe siècle.

Le français moderne (XVIIe-XXe s.).>

a) La phonétique et la morphologie n'auront plus dorénavant d'évolution notable, à part le triomphe de la prononciation [wA] dans roi, etc. (§ 60), le remplacement de l mouillé par yod (§ 33, H) et quelques faits qui ne concernent pas le français dans son ensemble, comme la distinction de [a] et de [a] (§ 24).

Charte-loi de Chiè par M. A. Arnouk seur Paul Bonenfa du roi de France partir de 1254. b) Le lexique, lui, connaîtra des enrichissements sensibles, notamment à cause de deux mouvements qui naissent au XVIIIe siècle et qui s'accélèrent de façon continue jusqu'à notre époque.

Le premier est le développement des sciences et des techniques, lequel exigera beaucoup de mots nouveaux; une partie de ces néologismes ne se confineront pas dans le langage des spécialistes, mais pénètreront dans l'usage commun par l'enseignement, peu à peu généralisé, et aussi grâce aux moyens de communication modernes.

Le deuxième est l'influence des pays anglo-saxons : le nombre d'emprunts ira croissant.

L'école romantique ouvrira aussi la langue littéraire aux mots étrangers. Les relations internationales et les moyens de communication contemporains permettront aux mots de voyager très rapidement : des évènements politiques comme la révolution russe, comme la création de l'État d'Israël ou comme l'évolution en Iran ou en Afghanistan ont pour conséquence la pénétration dans nos journaux de mots russes, hébreux, iraniens ou afghans.

À la suite de la Révolution française de 1789, les institutions sont profondément changées, et, par contrecoup, le vocabulaire (par ex., le système métrique).

c) Le français moderne achève de conquérir les derniers bastions du latin : la philosophie (Descartes), le droit, la science, la théologie.

D'autre part, le français, langue d'une minorité, devient à partir du XIX^e s. la langue de la majorité, grâce à l'enseignement, aux moyens de communication (presse, etc.), aux brassages sociaux (conscription, guerre de 1914-1918, exode des campagnes vers les villes). Cela entraîne le recul et parfois la disparition des dialectes et des langues locales.

Au XVIIIe s., le prestige international du français est particulièrement grand : c'est la langue des cours, de la diplomatie, de la haute culture.

d) Au XVII^e s., on prend conscience que le français vaut le latin, et l'on croit qu'il est arrivé à un état de perfection qu'il faut maintenir,

L'Académie française est fondée en 1635 pour « travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Les grammairiens obtiennent le droit de régenter la langue, de distinguer ce qui est bien et ce qui est mal. À cela s'ajoute le prestige des grands écrivains classiques : ils sont reconnus comme modèles dans l'art d'écrire.

N. B. De grands dictionnaires comme celui de Littré et beaucoup de grammaires décrivent cette langue du XVIIe au XIXe ou au XXe s. comme une sorte de bloc uniforme. Cela ne correspond pas à la réalité: comme nous venons de le voir, le vocabulaire a connu après le XVIIe s. un véritable renouvellement; les efforts des grammairiens ont réussi, plus ou moins, à faire triompher des exigences logiques ou à établir des règles qui n'avaient pas encore été acceptées au XVIIe s.; l'orthographe a fini par entériner au XVIIIe et au XIXe s. des changements phonétiques bien antérieurs (cf. § 90, d), et, pour pouvoir citer côte à côte les classiques et les écrivains du XIXe et du XXe s., on est obligé de rendre les premiers semblables aux autres en modernisant l'orthographe de manière artificielle.

Pour toutes ces raisons, nous avons cru devoir, depuis la 12^e édition du Bon usage, fonder notre description du français contemporain uniquement sur des écrits postérieurs à 1800. Cependant, l'importance de la langue classique et des écrivains de cette époque est telle que l'on ne peut passer sous silence leurs particularités; elles seront mentionnées dans les Historiques.

BÉDIER présente sur le une thèse intitulée De ancogallico carminum du XX^e s., la liturgie e le latin.

s. Cette autorité ne ir les écrivains, et sur la cour ; en province, faiblis, même sur la garde son langage. va répandre un franmoins pour l'écrit. 131



En 1936 paraissait la première édition du l'esprit de Vaugelas par un jeune professeur (1895-1980). Déjà largement plébiscité dès les premières éditions, LE BON USAGE allait connaître une diffusion fulgurante à la suite d'un retentissant article d'André Gide. En 1947, le célèbre écrivain le recommandait aux lecteurs du supplément littéraire du journal Le Figaro comme la meilleure grammaire française.

Depuis le milieu des années 1980 et la 12e édition, c'est André Goosse, gendre de Maurice Grevisse, professeur (devenu émérite) de l'Université de Louvain, membre - et plus tard secrétaire perpétuel - de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique ainsi que membre - et aujourd'hui président - du Conseil international de la langue française, qui assure la mise à jour et la pérennité du BON USAGE.

La 14e édition, la première du XXIe siècle, offre une véritable refonte - fruit d'un travail de plus de 10 ans - et s'impose comme une référence incontournable.

www.deboeck.com

BU ISBN 978-2-8011-1404-9



de boeck 📸 duculot